

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUILLET 2021

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 14 / En exercice : 14/ Ayant pris part à la délibération ou représentés : 13

Date de la convocation : 30/06/2021 Date d'affichage : 30/06/2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur Jacques ZIRNHELT, élu Maire.

Présents : M. Jacques ZIRNHELT, M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHE, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Raphaël MABBOUX, M. Serge PAGET, M. Ludovic PAYEN,

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) : M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Djamila RABAHI (pouvoir donné à Mme Adeline HENNICHE), M. Fabrice DEVERLY (pouvoir donné à M. Jacques ZIRNHELT), Mme Juliette POULAIN (pouvoir donné à Mme Adeline HENNICHE),

Secrétaire de séance : M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

☞ **Ajout d'1 délibération non inscrite à l'ordre du jour :**

EQUIPEMENT DES ECOLES EN NUMERIQUE

- Sollicitation d'une subvention pour le Plan de relance numérique

Cette modification étant approuvée, la séance du Conseil Municipal peut commencer.

Délibération du Conseil Municipal n°2021-041

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Approbation des statuts de la CCPMB

Vu les dispositions des articles L5111-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 079/2021 de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc en date du 2 juin 2021,

Monsieur le Maire expose :

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc en date du 2 juin 2021 a approuvé la mise à jour de ses statuts.

Afin de les mettre en conformité avec les évolutions législatives en vigueur, les modifications portent sur les éléments suivants :

- Confirmer l'ensemble des compétences optionnelles inscrites dans les statuts en les dénommant désormais « compétences supplémentaires assujetties à la définition d'un intérêt communautaire »
- Confirmer l'ensemble des compétences facultatives inscrites dans les statuts en les dénommant désormais « autres compétences supplémentaires »,
- Basculer la compétence Transfrontalier dans la liste des autres compétences supplémentaires,

- Clarifier la convention de coopération avec la Région pour l'exercice de la compétence Mobilité article 13 et 16,
- Définir l'intérêt communautaire pour les compétences Aménagement de l'espace, Développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et du cadre de vie, construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et action sociale,
- Ajouter « Création » au point 10-4 pour les aires d'accueil des gens du voyage.

Le projet des statuts est disponible en annexe.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE les modifications des statuts de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc selon le projet annexé.

Délibération du Conseil Municipal n°2021-042

STATIONNEMENT PUBLIC

- Approbation de conventions pour occupation temporaire de terrains

Monsieur le Maire expose :

Les capacités de stationnement au centre du village étant insuffisantes pour l'affluence liée à la fête du 15 août.

- le locataire et le propriétaire de la parcelle A 3590 acceptent la mise à disposition de leur terrain, au profit de la Commune, afin que des voitures puissent s'y garer le jour de la fête du 15 août.

Il est proposé que la Commune verse 250 euros de dédommagement pour la parcelle utilisée. Cette somme sera à répartir entre le propriétaire et l'exploitant agricole.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTTE les conditions d'occupation temporaire du terrain citées ci-dessus et indiquées dans la convention correspondante ;

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour sa signature.

Délibération du Conseil Municipal n°2021-043

OCCUPATION FONCIERE

- Approbation d'occupation temporaire de terrains dans le cadre des travaux de la retenue collinaire

Monsieur le Maire expose :

L'exploitant des parcelles B 1549, B 1550 et B 1551 a accepté que la commune utilise ses terrains, pour le chantier des travaux de la retenue collinaire afin qu'ils puissent être menés à

bien et se dérouler dans les meilleures conditions.

Il est proposé que la Commune verse 250 euros de dédommagement pour les parcelles utilisées.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE de verser la somme de 250 € à l'exploitant des parcelles B 1549, B 1550 et B 1551 pour leur utilisation durant les travaux de la retenue collinaire.

Délibération du Conseil Municipal n°2021-044

EQUIPEMENT DES ECOLES EN NUMERIQUE

- Sollicitation d'une subvention pour le Plan de relance numérique

Monsieur François PARIS, adjoint au Maire expose :

L'Etat a lancé un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, visant à **réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.**

Cet appel à projet repose sur les trois domaines suivants :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

L'aide de l'État est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de cet appel à projets.

Le conseil municipal, son adjoint au Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'État pour ces différentes acquisitions,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

QUESTIONS DIVERSES :

FIN DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUILLET 2021.

Suivent les signatures, pour extrait conforme :

M. Jacques ZIRNHELT
Mme Adeline HENNICHE
M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET
Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS
Mme Christine BURNIER-FRAMBORET
M. Serge PAGET
Mme Juliette POULAIN <i>Absente représentée</i>
Mme Djamila RABAHI <i>Absente représentée</i>

M. François PARIS
M. Fabrice DEVERLY <i>Absent représenté</i>
M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS <i>Absent excusé</i>
M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ
M. Raphaël MABBOUX
M. Ludovic PAYEN